

CONCOURS DE PORTRAITS DE CHÈVRE FÊTE DU PICODON 2025

1. Objet :

Concours d'art plastique, pour réaliser un élément destiné à figurer sur l'affiche/annonce publicitaire pour l'événement 2025. Cette fête célèbre depuis 50 ans le Picodon (petit fromage de chèvre A.O.C), autour d'un marché régional reconnu, d'un espace créateurs et métiers d'art, d'animations de rue et de concerts ou spectacles.

Attention : il s'agit de réaliser un portrait qui sera repris pour l'affiche de la fête **2025**, et non pas celle de 2024.

2. Thème proposé :

Réaliser un **Portrait de Chèvre** destiné à figurer sur l'affiche 2025 et autres éléments de communication de la FÊTE DU PICODON.

-> "Réalisez, par la ou les techniques plastiques de votre choix, un portrait de chèvre, qui sera ensuite repris sur l'affiche de la Fête du Picodon 2025 et éventuellement pour d'autres supports de communication pour l'édition 2025".

3. Impératifs de conception :

Toutes techniques d'exécution planes (couleur, monochrome, collage, photo, montage, dessin, peinture, art numérique...) sont acceptées tant qu'elles sont compatibles avec les techniques de reproduction (l'usage de couleurs métalliques est par exemple déconseillé).

Programme détaillé : www.fetedupicodon.com

Facebook : [www.fetedupicodon .com](http://www.fetedupicodon.com)

4. Envoi des projets :

Les projets doivent être remis ou envoyés par la poste, bien protégés, **avant le 1er juillet 2024** à :
Concours Picodon, Office de Tourisme, 7 place de l'église, 26400 Saoû.

Il ne sera pas fait de renvoi postal des œuvres. Les auteurs devront venir les récupérer au village après le concours.

Les fichiers envoyés par mail ne sont pas pris en compte, l'œuvre doit être l'original ou une copie déjà imprimée par vos soins.

Format : A3 , afin de faciliter la lisibilité pour l'affichage public dans le village.

5. Sélection des projets :

Enfants et adultes peuvent tous participer.

Afin d'assurer l'objectivité des jurés en respectant l'anonymat des participants, chaque projet portera au verso un pseudonyme d'identification. Ce même pseudonyme sera inscrit sur une enveloppe fermée, neutre et opaque, contenant les « nom, prénom, adresse, mail et n° de tel » de l'auteur.

NOTA : maximum de 2 projets par participant.

6. Le Jury :

Les **samedi 20 et dimanche 21 juillet 2022**, durant toute la journée de la fête du Picodon, les projets seront exposés à Saoû, et les visiteurs pourront désigner, par vote dans une urne et/ou sur une application mobile, l'affiche qui a leur préférence. Le dépouillement de l'urne, au plus tard une semaine après l'événement, permettra d'identifier la réalisation gagnante. Le Conseil d'Administration du Comité de la Fête du Picodon annoncera alors la réalisation qui sera reprise dans l'affiche et les supports représentant officiellement la Fête en 2025.

En cas d'incompatibilité de l'œuvre gagnante avec un travail graphique postérieur, et seulement dans ce cas, le Conseil d'Administration se réserve le droit de choisir une autre œuvre que celle votée par le public.

Nota : Les organisateurs du concours se réservent le droit de changer la date d'exposition et de vote en cas d'annulation de la Fête, ou si les conditions sanitaires, météorologiques ou sécuritaires ne permet pas de se réunir en nombre sur la voie publique les 20 et 21 juillet 2024. Une nouvelle date sera alors indiquée sur le site internet fetedupicodon.com, sur la page facebook fetedupicodon et dans le journal Le Crestois.

7. Annonce des résultats :

Les résultats seront annoncés sur le site internet www.fetedupicodon.com ainsi que dans une édition du journal Le Crestois. Les gagnants seront prévenus par téléphone.

8. Restriction du jury :

Les membres du Comité de la Fête du Picodon qui souhaitent présenter une œuvre ne sont pas autorisés à faire partie du jury.

9. Les lauréats :

L'auteur du premier prix recevra un panier garni associé à un pack de plusieurs produits dérivés de son œuvre pour l'édition 2025, en fonction de ceux qui seront réalisés par le Comité de la Fête (exemples : T-shirt, gobelet, tablier, casquette, gourde...).

10. Droits d'auteur, droits d'exploitation :

L'auteur.e de l'œuvre gagnante **cède intégralement les droits d'exploitation de son œuvre à la Fête du Picodon sans restriction de durée ni de forme**, à toute fin utile pour l'image et la promotion de la manifestation.

Son œuvre fera l'objet d'un travail graphique afin d'être intégrée au mieux dans l'affiche 2025 et éventuellement dans les autres éléments de communication et produits dérivés (images réseaux sociaux, logo, vêtements...), avec d'éventuelles modifications nécessaires. Le Comité attire bien l'attention des auteur.e.s sur ce point afin d'éviter toute incompréhension. Le comité de la fête du Picodon souhaite que ce travail graphique soit fait en accord et en bonne intelligence avec l'auteur.e de l'œuvre : l'idée est avant tout de collaborer et que l'auteur.e valide la réalisation finale.

Cependant, en cas d'indisponibilité de l'auteur.e pour cette collaboration, ce travail sera effectué sans attendre la validation de ce dernier, afin de respecter le calendrier de préparation de la fête 2025. En dernière instance, y compris en cas de désaccord persistant, c'est le Comité de la Fête du Picodon qui tranche et décide de la réalisation finale de l'affiche et des supports de communication 2025 en incluant l'œuvre, objet du présent concours.